

REGLEMENT

Art 1 : Les Carque...Foulées sont organisées le Dimanche 24 mars 2019 par Le Carquefou Athlétique Club, club affilié à la Fédération Française d'Athlétisme. Elles comprennent 3 épreuves, 2 épreuves réservées aux adultes à partir de 2003 dont une course nature de 5,1 km, un 10 km labellisé « Régional », classant et qualifiant pour le Championnat de France. Des meneurs d'allures seront présents (40',45'et50') pour permettre aux coureurs d'atteindre leur objectif et 3 courses réservées aux jeunes nés entre 2004 et 2009.

Art 2 : Accueil

L'accueil se fera à l'Espace Sportif du Souchais, route de Sucé à Carquefou. Le stationnement des voitures sera assuré sur les parkings de la Fleuriaye situés à proximité. Un fléchage sera mis en place. Vestiaires non gardés et douches seront à la disposition des coureurs.

Art 3 : Engagements - Retrait des Dossards

Les courses sont ouvertes à toutes personnes nées avant 2010, licenciées FFA ou non. Les concurrents avec bâtons ne sont pas admis. **Pour les non licenciés FFA, l'engagement est possible contre la fourniture d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an le jour de la course.** Aucun engagement ne sera possible sans la fourniture de ce document, pour les autres ; licenciés FFA, FFTRI, UGSEL, UNSS, FSST la présentation de la licence est obligatoire. Les engagements sont gratuits pour les courses réservées aux jeunes. Les engagements pourront se faire les semaines précédentes par courrier avant le 20/03/2019 avec le bulletin ci-contre ou en ligne sur le site (www.timepulse.run). Les droits d'inscriptions sont majorés de 3 € pour les engagements sur place. Pas d'inscription par téléphone. **Toute inscription incomplète sera refusée.** Pas de remboursement en cas de désengagement. Le retrait des dossards se fera le Dimanche matin à partir de 8h30. Les dossards devront être épinglés sur le devant du maillot à hauteur de poitrine et être visibles dans leur totalité. Ils seront remis individuellement sur présentation **d'une pièce d'identité**. Clôture du secrétariat, **une demi - heure avant chaque départ**. Tout coureur sans dossard sera arrêté par les commissaires de course sur le parcours.

Art 4 : Epreuves

Circuit 5.1 km : **Deuxième édition**, Départ 9h45, départ et arrivée sur la piste de l'Espace Sportif du Souchais ; une boucle de 5.1 km principalement sur chemin

Circuit 10 km : Départ à 10 h45. **Label régional classant et qualificatif**. Attention ! La ligne de départ est à 400 m du secrétariat. 3 boucles à effectuer sur route principalement et chemin dans un cadre verdoyant. Ravitaillement aux 3,3 km et 6,3 km et à l'arrivée.

Circuits jeunes : 12h00, départ et arrivée sur la piste de l'Espace Sportif du Souchais ; 1 boucle de 1,4 km pour ceux nés en 2009 et 2008 (pas de chronométrage pour les poussins); 2 boucles pour ceux nés en 2007 et 2006 et 3 boucles pour ceux nés en 2005 et 2004.

Art 5 : Classements et Récompenses

Les classements seront affichés sur place et diffusés le soir même sur le site du club (www.carquefou-athle.fr) ou le lendemain au plus tard sur Courses 44(www.courses44.fr) (pas de chronométrage pour les poussins). Un classement spécial challenge entreprise pris sur les 3 meilleures perf.

A l'arrivée un lot sera remis à chaque coureur. Remise des récompenses à 10h15 pour le 5.1 km ,12h15 pour les jeunes et le 10 km. Primes (150€,100€,50€) aux trois premiers hommes et femmes sur le 10 km. Un tirage au sort d'un article de sport aura lieu à la fin des remises des récompenses. Les lots seront remis aux coureurs présents.

Art 6 : Sécurité

Toute pratique d'activité physique et sportive peut induire des risques pour la santé, sachez modérer vos efforts.

Art 7 : Assurance Responsabilité.

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité souscrite auprès de la FFA, les coureurs licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'effets personnels durant la manifestation. En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art 8 Droits

Conformément à la loi « informatique et libertés » chaque participant peut s'opposer au traitement informatique le concernant et dispose d'un droit d'accès, de rectification et de radiation aux données le concernant.

Droit à l'image : tout concurrent autorise l'organisateur et ses partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il apparaît.

Art 9 Les concurrents s'engagent, par le seul fait de leur inscription, à se conformer à l'ensemble des dispositions du présent règlement.